

*Inspirer l'excellence*

Conseil Canadien de  
l'agrément des programmes  
de massothérapie  
(CCAPM)

# Rapport annuel 2019

**CCAPM**  
CONSEIL CANADIEN DE L'AGRÉMENT  
DES PROGRAMMES DE MASSOTHÉRAPIE

## Contenu

Message du président du conseil d'administration et de la directrice exécutive.....	2
Mise à jour du Conseil d'administration .....	4
De la conception à la réalité : Vision 2020 .....	5
Buts et objectifs .....	7
Financement durable .....	9
Le processus d'agrément en chiffres.....	10
Demandes par province (à compter de décembre 2019).....	10
Vérificateurs et conseillers certifiés par province (en décembre 2019) .....	10
Résultats d'agrément préliminaire .....	11
Programmes agréés.....	11
Analyse des résultats d'agrément.....	12
Visite sur place .....	12
Comparaison des résultats d'agrément préliminaire et des visites sur place.....	13
Résultats d'agrément préliminaire (2019).....	14
Exploration de la norme 1 et du critère 1.1.....	15
Norme 1 :.....	15
Critère 1.1 .....	15
États financiers.....	16
Regard vers l'avenir.....	17

## Message du président du conseil d'administration et de la directrice exécutive

Voici le rapport annuel 2019 du CCAPM. Nous avons connu de nombreuses réussites au cours de la dernière année. Nous avons accordé un agrément préliminaire à cinq programmes de formation et en avons reconnu quatre autres. Nous avons également agrandi notre équipe d'employés afin de pouvoir offrir un plus grand soutien aux programmes et aux vérificateurs, et de poursuivre la diffusion d'information sur la valeur de l'agrément et de l'amélioration de la qualité dans la formation en massothérapie.

Or, un enjeu primordial a nécessité beaucoup de temps et d'efforts. Le Conseil d'administration a pris la décision difficile, dans l'intérêt de l'équité, de suspendre les services d'agrément dans les provinces où l'organisme de réglementation (ou, dans les provinces non réglementées, la ou les associations de massothérapie) ne s'acquittait pas de son engagement à soutenir financièrement le CCAPM. Par conséquent, les services ont été suspendus dans toutes les provinces non réglementées, ainsi que dans la province réglementée de la Colombie-Britannique. De nombreux programmes de formation en massothérapie au Canada ne pouvaient alors plus accéder au processus rigoureux relatif aux normes ou à l'agrément du CCAPM et ont perdu les avantages conférés par nos équipes de vérificateurs chevronnés pour guider leurs efforts d'amélioration de la qualité.

Le Conseil d'administration n'a pas pris cette décision à la légère, compte tenu, en particulier, de l'engagement soutenu du CCAPM quant au processus d'agrément pancanadien. Malgré des consultations approfondies pendant plusieurs mois, en fin de compte, cette décision s'est avérée inévitable pour permettre au CCAPM de résoudre la question de la répartition inégale du fardeau financier entre les provinces (et leurs membres).

Nous sommes heureux d'annoncer, cependant, que le dialogue avec la Colombie-Britannique a donné lieu à un dénouement fructueux : les services d'agrément seront rétablis dans cette province à compter de janvier 2020. En outre, les organismes de réglementation qui nous soutiennent ont signé des ententes de trois ans en vertu desquelles ils soutiendront financièrement le CCAPM, ce qui permettra une stabilité et une viabilité plus importantes, et contribuera à consolider les acquis en vue d'enchâsser l'agrément dans les programmes canadiens de formation en massothérapie.



*Iain Robertson  
Board Chair*



*Kathrina Loeffler  
Executive Director*

Pendant tout ce temps, notre engagement quant à la valeur intrinsèque liée au fait d’inspirer l’excellence par l’agrément n’a jamais fléchi. Nous poursuivons l’agrément de programmes de formation et la création de ressources et de services de soutien. En outre, nous croyons fermement que nos services d’agrément rehaussent le profil de la profession de massothérapeute dans son ensemble, ce qui est avantageux pour les étudiants ainsi que pour le public désireux d’être rassuré quant aux soins de santé en massothérapie qu’il reçoit.

Nos salutations distinguées,



Iain Robertson, président du conseil



Kathrina Loeffler, directrice exécutive

## Mise à jour du Conseil d'administration

Les faits saillants des activités du Conseil d'administration du CCAPM en 2019 sont, notamment :

- La supervision du processus visant à réaliser une viabilité financière juste et équitable, ce qui a nécessité la suspension des services d'agrément dans certaines provinces
- L'examen de l'agrément préliminaire et des rapports de recommandation à la suite de la visite des lieux, et la délivrance de décisions relatives aux agréments
- L'octroi de l'agrément préliminaire à cinq programmes de formation
- L'agrément de quatre programmes de formation
- L'orientation et le soutien de la mobilisation des intervenants, ce qui a donné lieu à des présentations et à des rencontres avec le Canadian Council of Massage Therapy Schools, le Career Colleges Ontario, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario, les programmes de formation au Manitoba et les associations manitobaines responsables des massothérapeutes (la Remedial Massage Therapists Society of Manitoba, la Massage Therapists Association of Manitoba, les Praticiens de la Santé Naturelle du Canada et la Canadian Massage and Manual Osteopathic Association)

[Faites connaissance avec les membres de notre Conseil d'administration](#)



*Mention de source : Olivia Hutcherson, unsplash.com*

## De la conception à la réalité : Vision 2020

La présente est la mise à jour finale au sujet de notre plan stratégique triennal, De la conception à la réalité : Vision 2020, qui sera exécuté jusqu'à la fin de l'année 2020. Nous commençons déjà à réfléchir à notre prochain plan. Si vous avez des idées au sujet des priorités et des objectifs éventuels du CCAPM pour les quelques années à venir, veuillez-nous le laisser savoir à l'adresse info@cmtca.ca. Le Conseil d'administration sera heureux de recevoir vos commentaires!

### Cadre stratégique de 2017-2020

D'ici 2020, nous nous efforcerons de devenir un organisme d'agrément indépendant et efficace qui est reconnu par nos nombreux intervenants comme offrant un processus d'agrément recherché qui renforce et améliore la qualité de la formation en massothérapie partout au pays.

Pour ce faire, nos trois domaines d'intérêt stratégique sont les suivants :

- A. **Indépendance** : Mettre à jour et renforcer le rôle du CCAPM en tant qu'organisme d'agrément indépendant.
- B. **Durabilité** : Fonctionner selon un modèle de financement viable.
- C. **Agrément** : Renforcer les services de formation et de soutien pour faciliter l'agrément.

Nous :

- Promouvrons l'amélioration constante de la qualité et des pratiques exemplaires dans la formation en massothérapie au moyen de l'agrément.
- Ferons en sorte que chaque étudiant en massothérapie au Canada puisse accéder à un programme reconnu par le CCAPM.
- Améliorerons la profession de massothérapeute au moyen de l'agrément.
- Serons un organisme d'agrément reconnu (le sceau d'approbation public) qui fixe la norme quant à la formation en massothérapie au Canada.

Par conséquent...

- Des formations en massothérapie cohérentes et de grande qualité sont offertes partout au Canada.

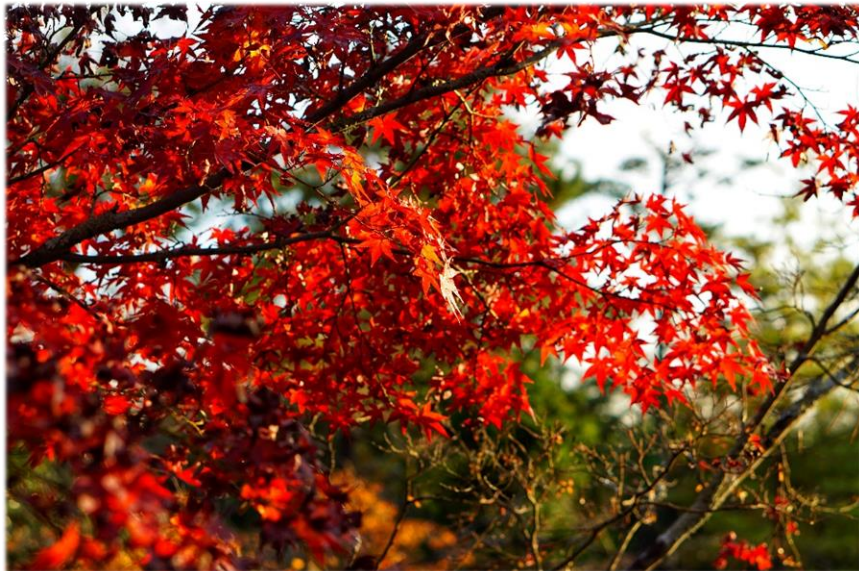
### Notre vision :

*Inspirer l'excellence dans la formation en massothérapie*

### Notre mission :

Le Conseil Canadien de l'agrément des programmes de massothérapie (CCAPM) est l'organisme indépendant qui reconnaît officiellement, par la voie de l'agrément, les programmes de formation en massothérapie au Canada. Le CCAPM établit les normes en matière de formation en massothérapie et aide les organismes à réaliser et à maintenir l'agrément de leur programme.

- Les diplômés des programmes reconnus par le CCAPM sont formés de manière à être soucieux, engagés et compétents et ils sont prêts à offrir des services de santé professionnels et de qualité au moment d'intégrer la profession.
- Le public comprend la contribution de la massothérapie aux soins de santé.



*Mention de source : Omer Sonido, unsplash.com*

## *Buts et objectifs*

**Indépendance** Mettre à jour et renforcer le rôle du CCAPM en tant qu'organisme d'agrément indépendant.

	Objectifs	État d'avancement
<b>Court terme (2017)</b>	Réviser les règlements administratifs et le modèle de gouvernance de manière à fonctionner comme organisme d'agrément indépendant.	Terminé
<b>Moyen terme (2018-2019)</b>	Mettre en œuvre un modèle de gouvernance stratégique.	Terminé
<b>Long terme (2020)</b>	Le CCAPM fonctionne comme organisme d'agrément indépendant.	Terminé

**Durabilité** Fonctionner selon modèle de financement viable.

	Objectifs	État d'avancement
<b>Court terme (2017)</b>	Financement annuel des associations membres du CCAPM dans les provinces non réglementées et les organismes de réglementation dans les provinces réglementées, en fonction des frais demandés en 2015, soit 22 \$ par membre	Terminé
<b>Moyen terme (2018-2019)</b>	Financement hybride fondé sur le paiement, par les programmes de formation, de la totalité des coûts de l'agrément avec le parrainage des associations et des organismes de réglementation en massothérapie, soit 22 \$ par membre	Modifié afin de conserver le modèle partagé pour assurer une viabilité soutenue.



Long terme (2020)	Financement viable fondé sur le paiement, par les programmes de formation, de la totalité des coûts de l'agrément, ainsi que la contribution d'autres intervenants, dont les associations et les organismes de réglementation en massothérapie (le montant demeure à confirmer)	Modifié de façon à ce que les organismes de réglementation et les associations partagent les frais pour les trois prochaines années, et peut-être plus, afin de distribuer les coûts financiers de façon équitable.
-------------------	---	---

**Agrément** Renforcer les services de formation et de soutien pour faciliter l'agrément.

	Objectifs	État d'avancement
Court terme (2017)	Fournir de l'information afin que les programmes de formation et les vérificateurs comprennent le processus de reconnaissance et que les programmes soient à même d'acquérir une expertise interne sur les exigences relatives à l'agrément.	Terminé et en cours
Moyen terme (2018-2019)	Renforcer les services de formation et de soutien pour faciliter l'agrément.	Terminé et en cours
Long terme (2020)	Les responsables des programmes de formation comprennent les exigences de l'agrément et ont intégré à ces programmes les principes de l'amélioration de la qualité.	Permanent

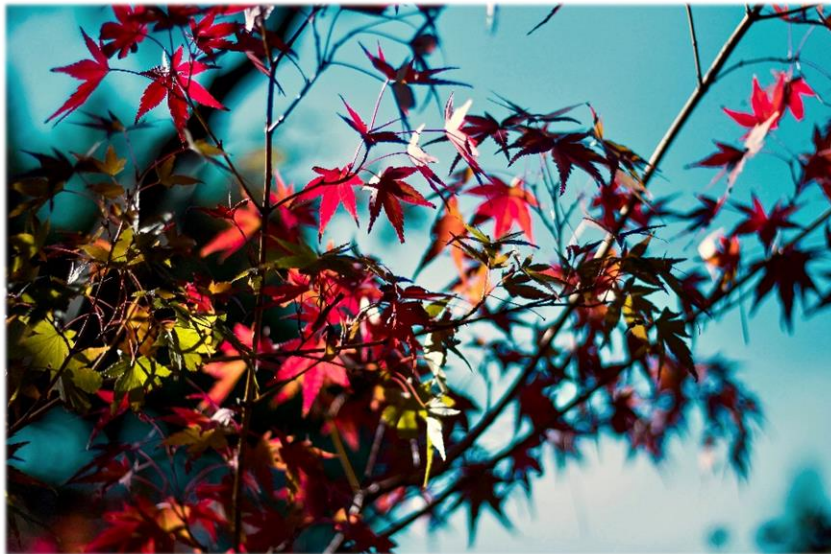
## Financement durable

L'année 2019 s'est amorcée avec des décisions difficiles, mais nécessaires en vue d'obtenir un financement régulier et à long terme pour soutenir la viabilité du CCAPM. Les services d'agrément ont été suspendus dans les provinces où les associations ou l'organisme réglementaire représentant les provinces n'étaient pas en mesure de fournir un soutien financier au CCAPM. Par conséquent, dès la fin de l'année 2019, le CCAPM fournissait des services d'agrément aux programmes de formation en massothérapie au Nouveau-Brunswick, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Il y a néanmoins de bonnes nouvelles. Les demandes d'agrément qui avaient été déposées avant la date de suspension ont été honorées, et le CCAPM est heureux de continuer à fournir des services d'agrément à certains programmes de formation dans les provinces non contributives. Cette pratique nous aide à nous acquitter de notre engagement à l'égard de ces programmes de formation qui se sont engagés à se faire reconnaître auprès de nous.

La suspension de nos services d'agrément a posé des difficultés particulières aux programmes de la Colombie-Britannique, où l'agrément des programmes de formation en massothérapie est obligatoire. Certains programmes en C.-B. ont été particulièrement touchés, car ils avaient déjà été reconnus par le CCAPM. Heureusement, les discussions avec le College of Massage Therapists of British Columbia se sont poursuivies, et nous avons pu conclure une entente mutuellement satisfaisante afin de fournir à nouveau des services d'agrément dans cette province à compter de janvier 2020.

Bien que le processus en entier ait été difficile, cela a donné lieu, en fin de compte, à la signature d'une entente de financement pluriannuelle avec les organismes de réglementation de quatre provinces, en vertu de laquelle ils se sont engagés à soutenir financièrement le CCAPM pour les trois prochaines années.



*Mention de source : Jelleke VanOoteg, unsplash.com*

## Le processus d'agrément en chiffres

En 2019, le CCAPM a reçu 36 nouvelles demandes, effectué quatre visites sur place et six examens d'agrément préliminaire.

Nous avons également octroyé un agrément préliminaire à cinq programmes et en avons agréé quatre.

### Demands par province (à compter de décembre 2019)

DEMANDES D'AGRÉMENT			
Province	Programmes existants	Nouveaux programmes	TOTAL
Colombie-Britannique	5	3	8
Alberta	7	7	14
Saskatchewan	–	1	1
Ontario	33	7	40
Nouvelle-Écosse	1	–	1
Manitoba	1	–	1
Nouveau-Brunswick	3	–	3
Québec	1	–	1
TOTAL	51	18	69

### Vérificateurs et conseillers certifiés par province (en décembre 2019)

Province	Vérificateurs	Conseillers certifiés
Colombie-Britannique	7	2
Alberta	8	3
Manitoba	1	–
Ontario	23	7
Nouveau-Brunswick	1	–
Terre-Neuve-et-Labrador	1	–
TOTAL	41	12

## *Résultats d'agrément préliminaire*

Sur les six demandes d'agrément préliminaire, cinq ont obtenu un agrément préliminaire.

### *Programmes agréés*

Nous étendons nos sincères félicitations aux employés et aux étudiants des programmes agréés suivants pour leurs impressionnantes réalisations.

- Collège Humber
- Collège Georgian
- Canadian College of Massage and Hydrotherapy  
- Campus de Toronto
- Canadian College of Massage and Hydrotherapy  
- Campus de Cambridge



*Mention de source : Atul Vinayak, unsplash.com*

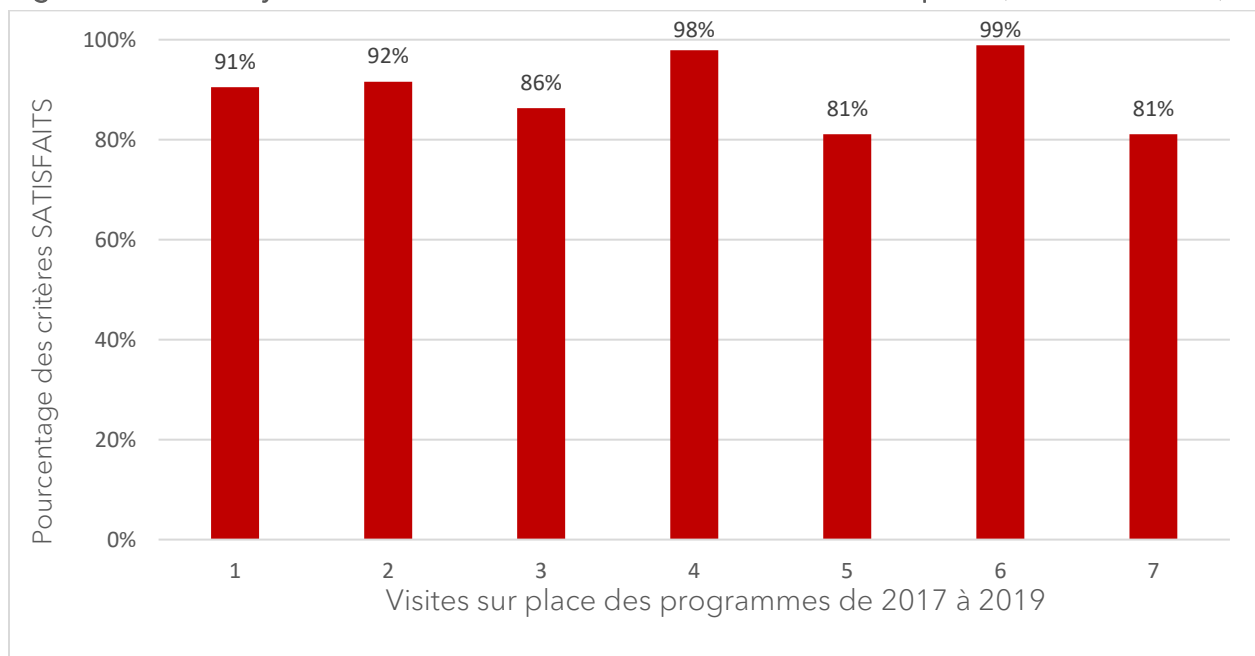
## Analyse des résultats d'agrément

La surveillance et l'analyse des résultats d'agrément aident le CCAPM à déterminer les tendances et les enjeux et à chercher des façons de continuer à améliorer son soutien aux programmes d'études.

### Visite sur place

Comme on le voit dans la figure 1, notre analyse des résultats issus des sept visites sur place effectuées de 2017 à 2019 indique que le pourcentage des critères « satisfaits » variait entre 81 % et 99 %, avec une moyenne de 89,6 %. Ces résultats encourageants mettent en valeur la solide conformité des programmes d'éducation à l'ensemble des normes.

Figure 1: Critères ayant obtenu la cote « satisfait » lors de la visite sur place (de 2017 à 2019)



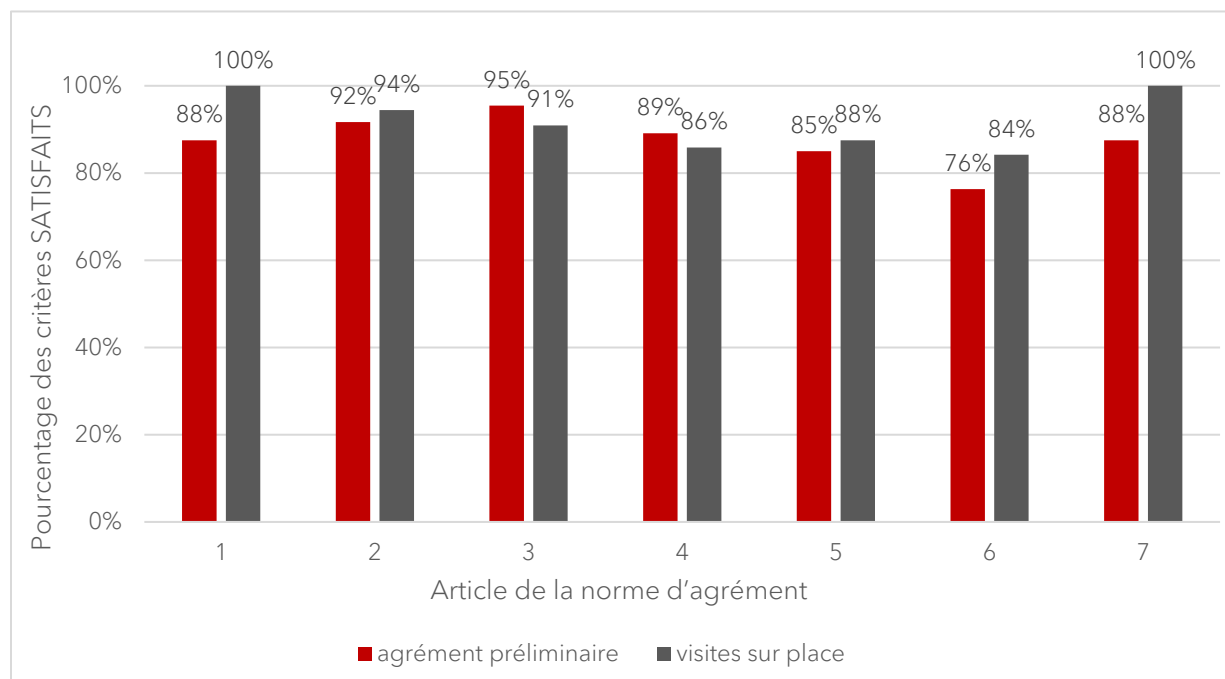
Les trois critères suivants ont, la plupart du temps, été cotés comme partiellement satisfaits lors des sept visites sur place.

- Critère 2.5 : Des rapports minimums entre les étudiants et les membres du corps professoral pour les différents contextes d'enseignement (c.-à-d., théoriques, simulés, cliniques) sont établis et respectés et il existe une justification écrite pour ceux-ci.
- Critère 4.18 : Un membre du corps professoral ou du personnel titulaire d'un certificat de secourisme général avec RCR niveau ISS valide est sur les lieux lorsque les étudiants, les patients ou les clients sont présents.
- Critère 5.7 : Un cadre d'éthique pour aider les membres du corps professoral et du personnel à résoudre des dilemmes éthiques est en place et utilisé.

## Comparaison des résultats d'agrément préliminaire et des visites sur place

Les données de la figure 2 sont tirées de quatre programmes d'études qui ont fait l'objet d'un agrément préliminaire suivi d'une visite sur place.

Figure 2 : Comparaison des résultats d'agrément préliminaire et des visites sur place pour quatre programmes d'études sélectionnés (de 2017 à 2019)



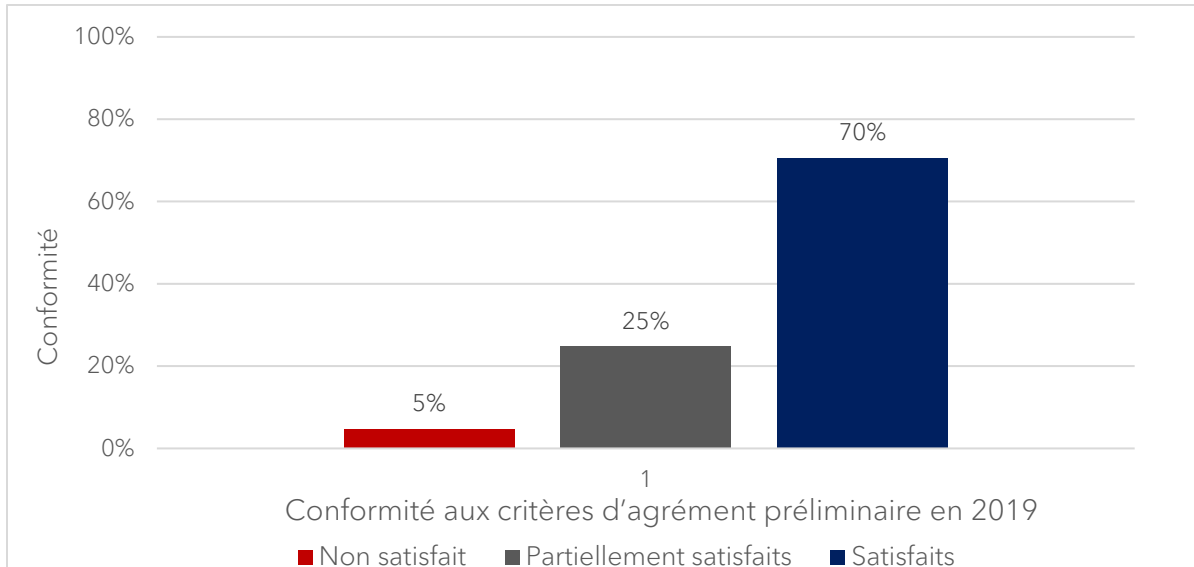
Les observations suivantes peuvent être formulées à partir des constatations indiquées dans la Figure 2 :

- Parmi les sept normes, le taux de conformité aux fins de l'agrément préliminaire variait entre 76 % et 95 %, tandis que pour les visites sur place, il variait entre 84 % et 100 %.
- En moyenne, le nombre de critères satisfaits a augmenté, passant de 88 % pour l'agrément préliminaire à 92 % pour les visites sur place.
- Les normes 1, 6 et 7 présentaient une amélioration de 8 % à 12 % en termes de conformité entre l'agrément préliminaire et les visites sur place. Plus particulièrement, les normes 1 et 7 ont atteint un taux de conformité de 100 % lors des visites sur place.
- Les normes 2 et 5 présentaient une amélioration de 2 % à 3% en ce qui concerne la conformité entre l'agrément préliminaire et les visites sur place.
- Les normes 3 et 4 présentaient une baisse de 3 % à 4%. Toutefois, le niveau de conformité est demeuré au-dessus de 85 % pour les deux normes. Cette légère baisse pourrait suggérer que ces normes dépendent de la vérification de la conformité en personne (c.-à-d., visite sur place).

## Résultats d'agrément préliminaire (2019)

Six programmes ont fait l'objet d'une demande d'agrément préliminaire en 2019. Comme l'indique la figure 3, 70 % des critères ont été satisfaits, 25 % ont été partiellement satisfaits, et 5 % ont obtenu la cote « non satisfait ».

Figure 3 : Résultats globaux en matière de conformité pour l'agrément préliminaire

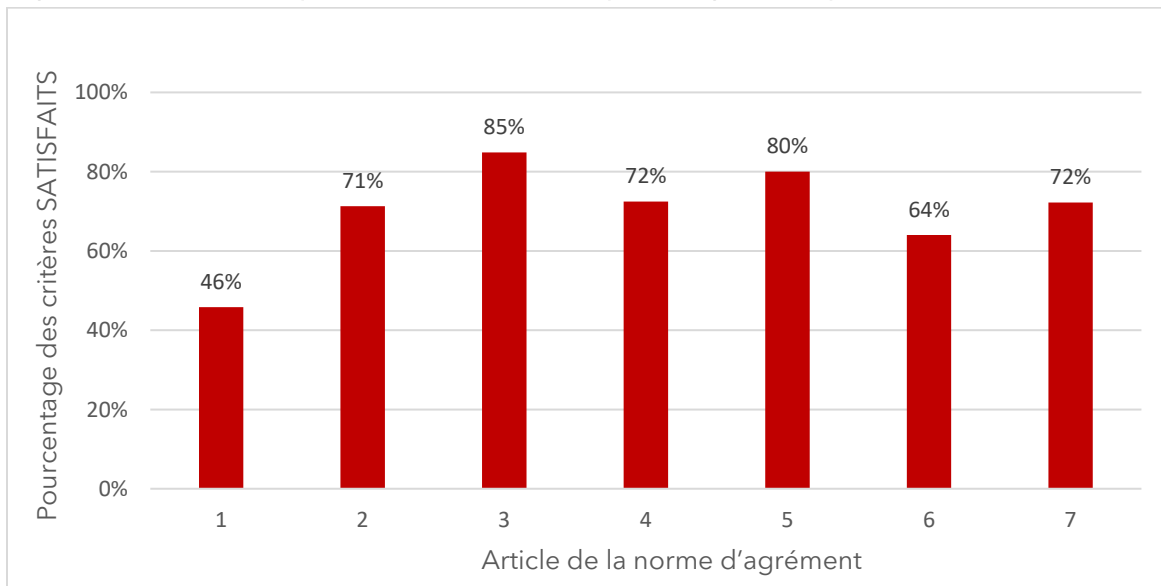


La figure 4 présente un autre point de vue sur ces données liées à l'agrément préliminaire.

Égale à la norme (3) Soutien aux étudiants et 5 : Ressources humaines, présentaient les pourcentages de conformité les plus élevés.

Égale à la norme (1) Contenu du programme d'études, présentait le pourcentage de conformité le plus bas avec 46 %.

Figure 4 : Conformité par article de la norme pour l'agrément préliminaire



## Exploration de la norme 1 et du critère 1.1

Norme 1 : Contenu du programme d'études, et plus particulièrement le critère 1.1, sont présentés en premier pour une raison; ils constituent une partie essentielle du processus d'agrément. Il est essentiel de satisfaire aux exigences de cet article pour obtenir l'agrément; c'est pourquoi nous avons pensé lui accorder une attention particulière.

### **Norme 1 :**

La norme 1 est expressément abordée dans les lignes directrices en matière de prise de décision du CCAPM, qui expliquent la façon dont une décision relative à l'agrément est prise. Comme le stipule le cadre décisionnel du CCAPM, tous les critères de la norme 1 doivent être satisfaits ou partiellement satisfaits pour obtenir un agrément.

Pour un agrément de trois ou cinq ans, le programme de formation doit satisfaire à tous les critères de la norme 1. Pour un agrément d'un an, il doit satisfaire ou partiellement satisfaire à tous les critères de la norme 1. S'il obtient la cote « non satisfait », même pour un seul des critères de la norme 1, il ne sera pas agréé. Cette règle s'applique peu importe la mesure dans laquelle le programme satisfait au reste des critères des autres normes.

### **Critère 1.1**

Les compétences liées à la pratique et les indicateurs de rendement présentés dans la dernière version du [Compétences professionnelles interprovinciales et indicateurs de performance des massothérapeutes au niveau de l'entrée dans la profession](#), font partie intégrante du programme d'études et se manifestent clairement dans les résultats d'apprentissage des étudiants.

Le critère 1.1 a obtenu la cote « non satisfait » pour 50 % des programmes de formation qui ont fait l'objet d'une demande d'agrément préliminaire en 2019.

Ce critère traite de la nécessité que le programme intègre dans son programme d'études les compétences liées à la pratique et les indicateurs de rendement présentés dans la dernière version du [Compétences professionnelles interprovinciales et indicateurs de performance des massothérapeutes au niveau de l'entrée dans la profession](#), et s'assure que ces compétences et indicateurs se manifestent clairement dans les résultats d'apprentissage des étudiants. Nous fournissons une feuille de travail très utile qui permet au programme de formation de schématiser la mesure dans laquelle il a intégré les compétences et indicateurs énoncés ci-haut et de déterminer les secteurs à améliorer à cet égard.

Afin de déterminer si le programme de formation a satisfait au critère 1.1, le vérificateur du CCAPM examine en profondeur tous les éléments probants – par voie électronique pour l'agrément préliminaire et en personne lors de la visite sur place – afin de s'assurer que les compétences et indicateurs sont intégrés, enseignés et évalués de façon adéquate d'une façon qui permet de s'assurer que les étudiants ayant obtenu leur diplôme soient prêts à exercer leur profession sur le marché du travail. Afin d'aider les programmes de formation à



satisfaire à ce critère, le CCAPM a élaboré une présentation en ligne qui les aide à démontrer la qualité de leur programme.

Il n'est pas facile de satisfaire aux exigences du critère 1.1, et nous nous assurons que tous nos programmes de formation en sont conscients dès le début. Plus particulièrement, pour le premier cycle d'agrément, cela peut prendre jusqu'à 1 an ou plus pour mettre en place les exigences et rassembler les éléments probants à l'appui.

## États financiers

### [États financiers 2019 \(English\)](#)



*Mention de source : Jeremy Thomas, unsplash.com*

## Regard vers l'avenir

Maintenant que le CCAPM est dans une situation financière plus stable, en 2020, nous porterons notre attention sur l'élaboration d'un nouveau plan stratégique qui entrera en vigueur en 2021. Votre opinion est importante pour nous. Faites-nous part de vos commentaires et de vos idées par courriel au [info@cmtca.ca](mailto:info@cmtca.ca) au sujet de ce que nous devrions continuer de faire, cesser de faire, ou commencer à faire.

Nous élargirons également nos modules d'apprentissage en ligne afin de fournir un soutien davantage virtuel aux programmes de formation et aux vérificateurs. Bien sûr, nous continuerons également d'offrir une formation aux vérificateurs, d'octroyer des agréments préliminaires et d'agrèer des programmes de formation.

Le Conseil d'administration du CCAPM et son personnel étendent leurs sincères remerciements et leur reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont aidé à grandir en 2019, et nous envisageons de réussir encore mieux en 2020.

### Nous sommes là pour vous

Le CCAPM encourage tout programme qui souhaite être agréé, améliorer la qualité des programmes ou accroître la visibilité de l'enseignement de la massothérapie et de la massothérapie en général de communiquer avec lui en tout temps.

Nous soutenons nos programmes de formation et nos vérificateurs de plusieurs façons, y compris en interprétant les normes et en les aidant à s'y retrouver et à régler les problèmes techniques. Nous prenons ces rôles très au sérieux et ils font partie intégrante de notre travail quotidien.

Parlons de l'amélioration de la qualité!